

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2023-n°230-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

## Portant restriction de circulation, Interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de DECHY,  
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code la voirie routière,  
Vu la demande de **l'entreprise THEYS représentée GROUPE NAT – 1 rue des bouleaux- Bât L – LESQUIN (59810)** qui souhaite effectuer des travaux pour la mise en conformité d'un branchement existant avec puisard existant en occupant temporairement le domaine public, **au 14 rue Ghesquière** –à DECHY,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

### ARRETONS

#### Article 1<sup>er</sup>

A partir du 20 novembre 2023 et pour une durée des travaux de 5 jours (60 jours : durée de la réglementation), **l'Entreprise THEYS** est autorisée à procéder aux travaux pour la mise en conformité branchement existant sans puisard existant, **au 14 rue Ghesquière** à DECHY.

#### Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- ❖ le stationnement sera interdit
- ❖ la circulation sera restreinte à 10 km/h

#### Article 3.

Les services de **l'Entreprise THEYS** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation et aviseront les riverains de ces travaux.

#### Article 4.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- ❖ Monsieur le Directeur de **l'Entreprise THEYS**
- ❖ M. le Directeur des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY  
Le 05 octobre 2023

Le Maire,

Publié sur le site de la ville le 12 octobre 2023

Jean-Michel SZATNY

